

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 février 2019 fixant le calendrier 2019 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales

NOR : SSAN1930048A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale de choix de la discipline et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier 2019 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales est fixé comme suit :

- 1° Inscription en ligne des étudiants à partir du mercredi 22 mai 2019;
- 2° Simulations des vœux d'affectation après la parution des résultats des épreuves et la publication des postes offerts jusqu'au 31 juillet 2019 inclus;
- 3° Procédure nationale de choix : simulations des vœux d'affectation à partir du 1^{er} août 2019, choix définitifs, par tranche, du 3 septembre 2019 au 25 septembre 2019.

Article 2

Les opérations se dérouleront à partir du site internet : <https://www.cngsante.fr>

Article 3

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 13 février 2019.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPIILLIER